



**PRÉFET
DE LA GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lutte contre la pêche illicite Saisie d'un navire de pêche sans pavillon

Les services de l'État en Guyane sont déterminés à lutter contre les activités de pêche illicite qui freinent le développement d'une filière exploitant durablement la ressource.

Ainsi une action de contrôle des pêches a été menée le 31 mai sur le canal Leblond, par les unités de contrôle maritime (ULAM et gendarmes maritimes) de la Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTM) et la Police nationale.

Un navire non immatriculé ayant manifestement servi à pratiquer des activités de pêche sans autorisation a été appréhendé.

Ce contrôle a abouti à la saisie de **250 kg de poissons** et **un filet d'une longueur estimée à 1 000m**.

Le juge des libertés et de la détention (JLD) a ordonné la destruction du navire.

Ces actions de surveillance et de contrôle des pêches sur des points de débarquement ont vocation à être renouvelées et leur périmètre sera élargi.

Les services de l'État rappellent que les produits de la pêche débarqués et vendus doivent :

- provenir d'un navire professionnel immatriculé auprès de la DGTM ;
- provenir d'une activité de pêche autorisée et déclarée.



Contact presse :

Service régional de la communication interministérielle

communication@guyane.gouv.fr

www.guyane.gouv.fr